

## Attestation des dégâts de blaireaux – Campagne 2023

Le blaireau est un **animal fouisseur**, trapu, capable de **déplacer jusqu'à 40 tonnes de terre** pour creuser de nombreuses galeries pouvant aller jusqu'à 5 m de profondeur et créer plusieurs dizaines d'entrées. Son activité est nocturne et son lieu de vie se compose d'un terrier principal et de terriers secondaires.

Remarques : Les renards et d'autres animaux profitent des terriers creusés par les blaireaux. Les blaireaux cohabitent volontiers avec les lapins et les putois.

Les dégâts de blaireaux ne sont pas indemnisés.

**Pensez à retourner vos attestations de dégâts de blaireaux.**

----- A détacher -----

<b>Attestation des dégâts de blaireaux – Campagne 2023</b>	
Nom et Prénom	
Raison sociale	
Commune	
Date des dégâts (entre 03/2023 et 11/2023)	
Dégâts sur culture : Espèce, Contrat, Bio ...	
Perte en quintaux	
Surface Détruite en are	
Dégâts sur matériel : coût de la facture	
Localisation des terriers : lieu cadastral ou Coordonnées GPS	
Avez-vous une déduction des dégâts de blaireaux lors d'une expertise sur dossier d'assurance et/ou dégâts de gibier ?	
Autres : problème sur zone de captage, problème voirie, problème sanitaire, ... ?	